



Délibération n° 2021/10/23-1	Procès-verbal de la séance du 28 juin 2021
Date et heure de la séance	23 octobre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	15 octobre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	21
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	29

Conseillers communautaires présents :

conseniers communautaires presents :
Elisabeth BALADUC
Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Béatrice CARTAYRADE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Luc MACE MALAURIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTEIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI

Représentés : Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Edwige ZANCHI
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Serge LEYMONIE	Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL	Alain MALASSAGNE
Jacques SERRAT	Béatrice CARTAYRADE
Georges ALBESSARD	Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER	Jean Jacques VAISSIER

Jacques BRESSON	
François POUCHOT	



Conseil communautaire

Délibération n° 2021/10/23-1 Procès-verbal de la séance du 28 juin 2021

Vu l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire préalablement envoyé aux conseillers communautaires ;

С

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Vu le projet de compte-rendu, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré,

- ADOPTE le compte-rendu de la séance du 28 juin 2021;
- CHARGE le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 29

Abstentions: 0

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 29 Votes contre : 0

> Fait au Vigean, le 23 octobre 2021 Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER



Délibération n° 2021/10/23-2	Contrat Cantal Développement : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Moussages
Date et heure de la séance	23 octobre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	15 octobre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	21
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	29

Conseillers communautaires présents :

conseniers communautaires presents .
Elisabeth BALADUC
Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Béatrice CARTAYRADE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Luc MACE MALAURIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTEIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI

Représentés : Pouvoir donné à :

representes :	i davon admic a i
Sylvie FENIES	Edwige ZANCHI
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Serge LEYMONIE	Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL	Alain MALASSAGNE
Jacques SERRAT	Béatrice CARTAYRADE
Georges ALBESSARD	Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER	Jean Jacques VAISSIER

ABSCITCT	
Jacques BRESSON	
François POUCHOT	



Conseil communautaire

Délibération n° 2021/10/23-2	Contrat Cantal Développement : Attribution d'un fonds de concours à la commune de
	Moussages

Le Président expose que par délibération du 3 juillet 2017, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer le contrat de territoire 2016-2021 avec le Conseil départemental et approuvé sa maquette financière.

Le Président rappelle que par délibération du 6 décembre 2019, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer l'avenant de mi-parcours au contrat de développement, permettant le financement de projets sur la période 2016-2021.

Par ces deux délibérations, le Conseil communautaire a approuvé le principe de fonds de concours à apporter par la Communauté de communes à certains projets.

Pour le projet de la commune de Moussages, la maquette financière est la suivante :

Coût estimé du projet	Participation du Département	Fonds de concours EPCI	Reste à charge pour la commune
13 260€	3 315€	663€	9 945€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré,

- DECIDE de verser à la commune de Moussages un fonds de concours d'un montant de 663€ (six cents soixante-trois euros) dans le cadre de la réhabilitation du barrestaurant-hôtel le Marilhou,
- CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 29

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 29 Votes contre : 0

> Fait au Vigean, le 23 octobre 2021 Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER



Conseil communautaire

Délibération n° 2021/10/23-3	Contrat Cantal Développement : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Jaleyrac
Date et heure de la séance	23 octobre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	15 octobre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	21
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	29

Conseillers communautaires présents :

conseniers communautaires presents .
Elisabeth BALADUC
Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Béatrice CARTAYRADE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Luc MACE MALAURIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTEIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI

Représentés : Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Edwige ZANCHI
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Serge LEYMONIE	Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL	Alain MALASSAGNE
Jacques SERRAT	Béatrice CARTAYRADE
Georges ALBESSARD	Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER	Jean Jacques VAISSIER

Absolit
Jacques BRESSON
François POUCHOT



Conseil communautaire

Délibération n° 2021/10/23-3	Contrat Cantal Développement : Attribution
	d'un fonds de concours à la commune de
	Jaleyrac

Le Président expose que par délibération du 3 juillet 2017, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer le contrat de territoire 2016-2021 avec le Conseil départemental et approuvé sa maquette financière.

Le Président rappelle que par délibération du 6 décembre 2019, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer l'avenant de mi-parcours au contrat de développement, permettant le financement de projets sur la période 2016-2021.

Par ces deux délibérations, le Conseil communautaire a approuvé le principe de fonds de concours à apporter par la Communauté de communes à certains projets.

Pour le projet de la commune de Jaleyrac, la maquette financière est la suivante :

Coût estimé du projet	Participation du Département	Fonds de concours EPCI	Reste à charge pour la commune
160 000€	40 000€	8 000€	112 000€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré,

- DECIDE de verser à la commune de Jaleyrac un fonds de concours d'un montant de 8 000€ (huit mille euros) dans le cadre de la création d'un lotissement communal de dix lots,
- CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 29

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 29 Votes contre : 0

Fait au Vigean, le 23 octobre 2021 Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER



Délibération n° 2021/10/23-4	Contrat Cantal Développement : Attribution d'un fonds de concours à la commune du Vigean
Date et heure de la séance	23 octobre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	15 octobre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	21
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	29

Conseillers communautaires présents :

Conseniers communautaires p	nesents :
Elisabeth BALADUC	
Maryse BONNET	
Andrée BROUSSE	
Béatrice CARTAYRADE	
Marie-Hélène CHASTRE	
Alain DELASSAT	
Michel LAPORTE	
Luc MACE MALAURIE	
Yves MAGNE	
Alain MALASSAGNE	
Serge VIALLEMONTEIL	
Françoise NOUGEIN	
Olivier PRAT	
Roger RIBAUD	
Olivier ROCHE	
Cyrille ROLLIN	
Jacques ROMEUF	
Jean-Pierre SOULIER	
Jean-Jacques VAISSIER	
Stéphanie SERIEIX	
Edwige ZANCHI	

Représentés : Pouvoir donné à :

110 01 00 011100 1	
Sylvie FENIES	Edwige ZANCHI
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Serge LEYMONIE	Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL	Alain MALASSAGNE
Jacques SERRAT	Béatrice CARTAYRADE
Georges ALBESSARD	Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER	Jean Jacques VAISSIER

Jacques BRESSON	
François POUCHOT	



Conseil communautaire

Contrat Cantal Développement : Attribution d'un fonds de concours à la commune du
Vigean

Le Président expose que par délibération du 3 juillet 2017, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer le contrat de territoire 2016-2021 avec le Conseil départemental et approuvé sa maquette financière.

Le Président rappelle que par délibération du 6 décembre 2019, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer l'avenant de mi-parcours au contrat de développement, permettant le financement de projets sur la période 2016-2021.

Par ces deux délibérations, le Conseil communautaire a approuvé le principe de fonds de concours à apporter par la Communauté de communes à certains projets.

Le Président rappelle également que lors de la conférence des Maires du 8 septembre 2021, décision a été prise d'octroyer un fonds de concours à la commune du Vigean pour un montant de 3200€ (trois mille deux cent euros), soit 5% du coût estimé du projet.

Pour le projet de la commune du Vigean, la maquette financière est la suivante :

Coût estimé du projet	Participation du Département	Fonds de concours EPCI	Reste à charge pour la commune
64 000€	16 000€	3 200€	44 800€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré,

- DECIDE de verser à la commune du Vigean un fonds de concours d'un montant de 3 200€ (trois mille deux cent euros) dans le cadre de la création d'un lotissement communal de quatre lots,
- CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 29

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 28

Votes pour : 28 Votes contre : 0

> Fait au Vigean, le 23 octobre 2021 Au registre sont les signatures

Le Président, Jean-Pierre SOULIER



Conseil communautaire Date d'affichage :

Délibération n° 2021/10/23-5	Renouvellement de la convention avec l'UGAP
Date et heure de la séance	23 octobre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	15 octobre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	21
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	29

Conseillers communautaires présents :

Conscincis communication es	p. 65 6.1.65 1
Elisabeth BALADUC	
Maryse BONNET	
Andrée BROUSSE	
Béatrice CARTAYRADE	
Marie-Hélène CHASTRE	
Alain DELASSAT	
Michel LAPORTE	
Luc MACE MALAURIE	
Yves MAGNE	
Alain MALASSAGNE	
Serge VIALLEMONTEIL	
Françoise NOUGEIN	
Olivier PRAT	
Roger RIBAUD	
Olivier ROCHE	
Cyrille ROLLIN	
Jacques ROMEUF	
Jean-Pierre SOULIER	
Jean-Jacques VAISSIER	
Stéphanie SERIEIX	
Edwige ZANCHI	

Représentés : Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Edwige ZANCHI
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Serge LEYMONIE	Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL	Alain MALASSAGNE
Jacques SERRAT	Béatrice CARTAYRADE
Georges ALBESSARD	Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER	Jean Jacques VAISSIER

Jacques BRESSON	
François POUCHOT	



Conseil communautaire

Délibération n° 2021/10/23-5 Renouvellement de la convention avec l'UGAP

Vu le code de collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés public, notamment ses articles 9 et 31;

Le Président rappelle que par une délibération du 25 juin 2018, le Conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention avec l'UGAP qui s'est terminée en juillet 2021.

Il est donc proposé au conseil communautaire de renouveler le partenariat noué avec l'UGAP, dans le cadre d'une convention, sur les mêmes bases que celles de 2018. La seule différence tenant à l'augmentation de la quantification des besoins, passée de 130 000€ HT à 140 000€ HT.

Le partenariat avec l'UGAP permet à la Communauté de communes, ainsi qu'aux communes membres, de bénéficier de conditions tarifaires minorées et dans un cadre juridique sécurisé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer un renouvellement de convention avec l'UGAP, pour une durée de trois ans et tous les documents s'y rapportant,
- CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 29

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 29 Votes contre : 0

> Fait au Vigean, le 23 octobre 2021 Au registre sont les signatures

Le Président, Jean-Pierre SOULIER



Délibération n° 2021/10/23-6	Modification de la délibération 2021-04-12-06 du 12 avril 2021 sur l'affectation du résultat DMA 2020
Date et heure de la séance	23 octobre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	15 octobre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	21
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	29

Conseillers communautaires présents :

conseniers communication es presents i
Elisabeth BALADUC
Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Béatrice CARTAYRADE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Luc MACE MALAURIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTEIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI

Représentés : Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Edwige ZANCHI
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Serge LEYMONIE	Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL	Alain MALASSAGNE
Jacques SERRAT	Béatrice CARTAYRADE
Georges ALBESSARD	Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER	Jean Jacques VAISSIER

Jacques BRESSON	
François POUCHOT	

L.



Conseil communautaire

Délibération n° 2021/10/23-6	Modification de la délibération 2021-04-12-06 du 12 avril 2021 sur l'affectation du résultat
	DMA 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 12 avril 2021, il a été décidé d'affecter le résultat du budget DMA 2020 comme suit :

Recette de fonctionnement chapitre 002	60 561.77
Excédents de fonctionnement capitalisés 1068	32 702.55
Total	93 264.32
	-

Etant donné l'erreur de reproduction sur la délibération 2021-04-12-06, le Président propose au conseil communautaire de prendre une délibération modificative reprenant cette affectation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, 5211-36, L. 5214-23-1 et R. 5211-6 et suivants ;

Vu l'approbation des résultats du Compte Administratif 2019 du budget annexe DMA lors de la séance du 21 février 2020 et leur conformité aux résultats du Compte de Gestion du Receveur ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré,

• CONSTATE que le compte administratif du budget annexe DMA pour 2020 fait apparaître le résultat suivant :

apparatic te resultat survaile i						
Résultat DMA	Investiss	sement	Fonction	nement	Ense	mble
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Libellé :	déficit	Excédent	déficit	Excédent	déficit	Excédent
Opérations de l'exercice	238 413,34	117 815,97	683 992,34	716 144,62	922 405,68	833 960,59
RESULTAT DE L'EXERCICE	120 597,37			32 152,28	88 445,09	
Résultats reportés		115 057,92		61 112,04		176 169,96
RESULTAT DE CLOTURE	5 539,45			93 264,32		87 724,87
Restes à réaliser	27 163,10	0,00				

et, considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation de ce résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

• DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Recette de fonctionnement chapitre 002	60 561.77
Excédents de fonctionnement capitalisés 1068	32 702.55
Total	93 264.32
1000	70 20 1102
10001	-



Conseil communautaire

• CHARGE Monsieur le Président et Madame le Receveur, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 29 Abstentions : 0 Suffrages exprimés : 29 Votes pour : 29

Votes contre : 0

Fait au Vigean, le 23 octobre 2021 Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER





Délibération n° 2021/10/23-7	Réponse à l'appel à projets « Fabrique de territoires » en consortium avec l'ASLJ		
Date et heure de la séance	23 octobre 2021- 9h30		
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean		
Date de la convocation	15 octobre 2021		
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER		
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE		
Nombre de délégués en exercice	31		
Nombre de délégués présents	21		
Nombre de pouvoirs	8		
Présents ou représentés	29		

Conseillers communautaires présents :

conseniers communautaires presents .	
Elisabeth BALADUC	·
Maryse BONNET	
Andrée BROUSSE	
Béatrice CARTAYRADE	
Marie-Hélène CHASTRE	
Alain DELASSAT	
Michel LAPORTE	
Luc MACE MALAURIE	
Yves MAGNE	
Alain MALASSAGNE	
Serge VIALLEMONTEIL	
Françoise NOUGEIN	
Olivier PRAT	
Roger RIBAUD	
Olivier ROCHE	
Cyrille ROLLIN	
Jacques ROMEUF	
Jean-Pierre SOULIER	
Jean-Jacques VAISSIER	
Stéphanie SERIEIX	
Edwige ZANCHI	

Représentés : Pouvoir donné à :

representes i	i davon donne a i
Sylvie FENIES	Edwige ZANCHI
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Serge LEYMONIE	Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL	Alain MALASSAGNE
Jacques SERRAT	Béatrice CARTAYRADE
Georges ALBESSARD	Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER	Jean Jacques VAISSIER

Absolit
Jacques BRESSON
François POUCHOT

Pays de Mauriac Communauté de communes

République Française Département du Cantal

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/10/23-7	Réponse	à	l'appel	à	projets	« Fabrique	de
	territoire	s »	en cons	ort	ium avec	: I'ASLJ	

Le Président demande à tous les conseillers communautaires actionnaires à titre privé, ou ayant des liens privés avec la SCIC ASLJ pouvant donner lieu à de potentiels conflits d'intérêt de sortir de la salle.

Le Président constate que le quorum est atteint. Neufs conseillers communautaires sont actionnaires à titre privé de la SCIC ASLJ, en conséquence neuf personnes ne vont pas participer au vote. Le nombre de votants est donc à 20 personnes présentes ou représentées.

Le Président rappelle, que l'objectif de cet appel à projets était d'offrir la possibilité à des structures publiques ou privées de créer un « tiers-lieu » ayant des vocations multiples mais dont l'essence est de permettre la rencontre de tous publics et toutes activités (professionnelles, culturelles, sociales...)

La Communauté de communes du Pays de Mauriac s'est associée aux côtés de la SCIC ASLJ pour les accompagner en ingénierie sur le dépôt de dossier.

Une subvention de 2000€ pourra être versée au projet pour la partie centre social.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe constitution d'un consortium avec la SCIC ASLJ pour la réponse à appel à projets « Fabrique de territoires » ; sous la réserve d'avoir une meilleure représentativité des collectivités :
 - Trois représentants de la Communauté de communes du Pays de Mauriac
 - Un représentant par commune, pour les onze communes composant la Communauté de communes du Pays de Mauriac
- CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 29

Abstentions: 9

Suffrages exprimés : 20

Votes pour : 20 Votes contre : 0

> Fait au Vigean, le 23 octobre 2021 Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER



Conseil communautaire

Délibération n° 2021/10/23-8	Ressources humaines : création d'un poste de direction dans la filière administrative	
Date et heure de la séance	23 octobre 2021- 9h30	
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean	
Date de la convocation	15 octobre 2021	
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER	
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE	
Nombre de délégués en exercice	31	
Nombre de délégués présents	21	
Nombre de pouvoirs	8	
Présents ou représentés	29	

Conseillers communautaires présents :

Conseniers Communication	cs presents :
Elisabeth BALADUC	
Maryse BONNET	
Andrée BROUSSE	
Béatrice CARTAYRADE	
Marie-Hélène CHASTRE	
Alain DELASSAT	
Michel LAPORTE	
Luc MACE MALAURIE	
Yves MAGNE	
Alain MALASSAGNE	
Serge VIALLEMONTEIL	
Françoise NOUGEIN	
Olivier PRAT	
Roger RIBAUD	
Olivier ROCHE	
Cyrille ROLLIN	
Jacques ROMEUF	
Jean-Pierre SOULIER	
Jean-Jacques VAISSIER	
Stéphanie SERIEIX	
Edwige ZANCHI	

Représentés : Pouvoir donné à :

110 01 00 011100 1	
Sylvie FENIES	Edwige ZANCHI
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Serge LEYMONIE	Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL	Alain MALASSAGNE
Jacques SERRAT	Béatrice CARTAYRADE
Georges ALBESSARD	Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER	Jean Jacques VAISSIER

712001101	
Jacques BRESSON	
François POUCHOT	



Conseil communautaire

Délibération n° 2021/10/23-8	Ressources humaines : création d'un poste de
	direction dans la filière administrative

Vu l'Article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et en particulier son article 34 alinéa 5 ;

Vu le tableau des effectifs approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 12 mars 2021;

Considérant qu'il y a lieu de doter la Communauté de Communes d'un emploi consacré aux fonctions de direction de l'EPCI ;

Que la nature des fonctions justifie le recrutement par voie contractuelle pour une durée de 3 ans ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents ou représentés,

• APPROUVE la création d'un poste aux conditions suivantes :

Filière	Administrative	
Cadre d'emploi	Direction	
Grade	Attaché territorial	
Temps de travail	Temps complet	
Mission Direction de la Communauté de communes		
	Gestion administrative et financière de l'EPCI	
	Gestion de projets	

• CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 29

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 29 Votes contre : 0

> Fait au Vigean, le 23 octobre 2021 Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER



Conseil communautaire

Délibération n° 2021/10/23-9	Tarifs spéciaux du centre aquatique pour la saison 2021-2022	
Date et heure de la séance	23 octobre 2021- 9h30	
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean	
Date de la convocation	15 octobre 2021	
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER	
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE	
Nombre de délégués en exercice	31	
Nombre de délégués présents	21	
Nombre de pouvoirs	8	
Présents ou représentés	29	

Conseillers communautaires présents :

Conseniers communautaires p	nesents :
Elisabeth BALADUC	
Maryse BONNET	
Andrée BROUSSE	
Béatrice CARTAYRADE	
Marie-Hélène CHASTRE	
Alain DELASSAT	
Michel LAPORTE	
Luc MACE MALAURIE	
Yves MAGNE	
Alain MALASSAGNE	
Serge VIALLEMONTEIL	
Françoise NOUGEIN	
Olivier PRAT	
Roger RIBAUD	
Olivier ROCHE	
Cyrille ROLLIN	
Jacques ROMEUF	
Jean-Pierre SOULIER	
Jean-Jacques VAISSIER	
Stéphanie SERIEIX	
Edwige ZANCHI	

Représentés : Pouvoir donné à :

ite pi es ciites i	
Sylvie FENIES	Edwige ZANCHI
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Serge LEYMONIE	Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL	Alain MALASSAGNE
Jacques SERRAT	Béatrice CARTAYRADE
Georges ALBESSARD	Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER	Jean Jacques VAISSIER

712001101	
Jacques BRESSON	
François POUCHOT	



Conseil communautaire

Délibération n° 2021/10/23-9	Tarifs spéciaux du centre aquatique pour la
	saison 2021-2022

La crise sanitaire nous a contraint, de nouveau, à fermer le centre aquatique durant quasiment plus de deux semestres pour l'année 2021.

Il est donc proposé aux usagers souhaitant se réabonner pour une année, une réduction d'un trimestre pour les cours d'aquabike et d'aquagym.

Soit:

- Abonnement annuel aquagym 105€ au lieu de 168€
- Abonnement annuel aquabike 126€ au lieu de 210€

Le Conseil Communautaire, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré,

- ADOPTE des tarifs spécifiques à l'année 2021-2022 pour les cours d'aquabike et d'aquagym du Centre aquatique :
 - Abonnement annuel aquagym 105€ au lieu de 168€
 - Abonnement annuel aquabike 126€ au lieu de 210€

Présents ou représentés : 29

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 29 Votes contre : 0

> Fait au Vigean, le 23 octobre 2021 Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER



Délibération n° 2021/10/23-10	Dossier de convention Conseil Départemental du Cantal pour la création de voirie à la Dinotte II	
Date et heure de la séance	23 octobre 2021- 9h30	
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean	
Date de la convocation	15 octobre 2021	
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER	
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE	
Nombre de délégués en exercice	31	
Nombre de délégués présents	21	
Nombre de pouvoirs	8	
Présents ou représentés	29	

Conseillers communautaires présents :

Conseniers communautaires p	nesents :
Elisabeth BALADUC	
Maryse BONNET	
Andrée BROUSSE	
Béatrice CARTAYRADE	
Marie-Hélène CHASTRE	
Alain DELASSAT	
Michel LAPORTE	
Luc MACE MALAURIE	
Yves MAGNE	
Alain MALASSAGNE	
Serge VIALLEMONTEIL	
Françoise NOUGEIN	
Olivier PRAT	
Roger RIBAUD	
Olivier ROCHE	
Cyrille ROLLIN	
Jacques ROMEUF	
Jean-Pierre SOULIER	
Jean-Jacques VAISSIER	
Stéphanie SERIEIX	
Edwige ZANCHI	

Représentés : Pouvoir donné à :

110 01 00 011100 1	
Sylvie FENIES	Edwige ZANCHI
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Serge LEYMONIE	Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL	Alain MALASSAGNE
Jacques SERRAT	Béatrice CARTAYRADE
Georges ALBESSARD	Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER	Jean Jacques VAISSIER

Jacques BRESSON	
François POUCHOT	



Conseil communautaire

Délibération n° 2021/10/23-10	Dossier de convention Conseil Départemental du Cantal pour la création de voirie à la Dinotte
	II

Le Président explique que dans le cadre de l'aménagement de la zone de la Dinotte II des aménagements de voirie sont à prévoir sur la départementale 922.

Ces aménagements consistent en la construction d'un « tourne à gauche » sur la RD 922 afin de permettre l'accès à la future zone artisanale de la Dinotte.

Ces aménagements sont demandés et soutenus par le Conseil Départemental du Cantal. Il se propose d'être le maitre d'œuvre sur cette partie des aménagements et de participer à hauteur de 50% de la totalité des frais à engager pour cette réalisation.

Le plan de financement est le suivant :

	Total	Montant HT
Conseil Départemental du Cantal	50%	90 189.50 €
Communauté de communes du Pays de Mauriac	50%	90 189.50 €
Total	100%	180 379.00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet d'aménagement de la RD922 comme détaillé dans le document de présentation, donc la construction d'un « tourne à gauche »,
- DEMANDE délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur la RD 922 au Conseil Départemental du Cantal,
- DEMANDE la participation financière du Conseil Départemental du Cantal à cette opération, à la hauteur de 50% du montant final, soit 90 189.50€ (quatre vingt dix mille cent quatre vingt neuf euros et cinquante centimes),
- CHARGE Monsieur le Président et Madame le Receveur, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente.



Conseil communautaire

Présents ou représentés : 29

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 29 Votes contre : 0

> Fait au Vigean, le 23 octobre 2021 Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER